Nations Unies S/PRST/2005/14



# Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mars 2005
Français
Original: anglais

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5157[e] séance du Conseil de sécurité, tenue le 31 mars 2005, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité constate que des progrès ont été réalisés dans certains domaines en Guinée-Bissau, y compris le processus électoral, et exhorte tous les acteurs politiques de ce pays à manifester leur adhésion sans équivoque à un processus électoral paisible aboutissant à des élections transparentes, libres et régulières dans la paix, en s'abstenant de susciter ou d'attiser des hostilités ethniques ou religieuses de quelque nature que ce soit, notamment en vue d'en tirer quelque avantage politique. À cet égard, le Conseil condamne vigoureusement toutes tentatives visant à susciter la violence et à entraver les efforts qui sont déployés dans le sens de la paix, de la stabilité et du développement économique et social.

Le Conseil exprime la préoccupation croissante que lui inspire l'évolution politique récente en Guinée-Bissau, en particulier la décision du "Partido da Renovação Social" de faire de l'ancien Président Koumba Yala son candidat à l'élection présidentielle. Toute décision qui, comme celle-ci, va à l'encontre de la Charte de la transition risque de compromettre le bon déroulement de la transition et de l'élection présidentielle à venir.

Le Conseil se déclare aussi profondément préoccupé par le fait que l'effort de paix n'a pas encore apporté à la population des dividendes sociaux et économiques de nature à décourager le recours à la force.

Le Conseil souligne en même temps que le processus électoral a un besoin pressant d'aide internationale. Il réitère ses précédents appels à la fourniture d'une assistance internationale accrue à la Guinée-Bissau, y compris pour la prochaine élection présidentielle, dans le cadre de la politique de consolidation de la paix indispensable à ce pays.

Le Conseil engage les partenaires internationaux de développement de la Guinée-Bissau, y compris tous les organismes concernés des Nations Unies, à coopérer pleinement avec le Gouvernement bissau-guinéen, tout occupé à mettre en application la Charte de la transition et à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance. Il se félicite, à cet égard, de la tenue à Lisbonne, le 11 février 2005, de la Réunion des partenaires de la Guinée-Bissau préparatoire à la Conférence des donateurs, et souligne qu'il importe d'assurer

05-29192 (F) 310305 310305

une forte participation à la Conférence des donateurs prévue pour octobre 2005.

Le Conseil se félicite des premières mesures prises par le chef d'état-major dans le sens de la réforme des Forces armées et de la réconciliation en leur sein. Le Conseil encourage la participation de tous et un engagement renouvelé en faveur de la réconciliation au sein des Forces armées, ainsi que l'établissement de relations constructives entre civils et militaires fondées sur le principe de la subordination des Forces armées en tant qu'institution aux autorités civiles élues. Il réaffirme que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau est appelé à encourager et seconder l'entreprise nationale tendant à réformer le secteur de la sécurité, ainsi que la résolution 1580 (2004) lui en a confié le mandat. »